

**Document conceptuel sur le
« Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection »**

I. Introduction

1. Au cours de la 57^e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire en octobre 2006, le Haut Commissaire, Monsieur António Guterres, a annoncé son intention d'établir un forum visant à approfondir le dialogue entre son Office et les Etats concernant des questions d'actualité touchant à la protection. Ce document fournit des informations complémentaires sur cette initiative, désormais appelée « Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection » (Dialogue sur les défis de protection).

II. Généralités

2. L'idée d'une consultation ouverte et informelle entre le Haut Commissaire et les Etats a été lancée lors des consultations mondiales sur la protection internationale qui ont eu lieu entre 2000 et 2002. L'*Agenda pour la protection*, entériné par le Comité exécutif à l'issue de ce processus, a exhorté le HCR à :

« ... offrir une instance pour un dialogue à haut niveau et participatif sur les questions de protection, les thèmes et les problèmes universels émergents ainsi que les situations de protection spécifiques, particulièrement celles qui présentent un caractère urgent. »¹

3. L'ancien Haut Commissaire, Monsieur Ruud Lubbers, a établi un Forum du Haut Commissaire en juin 2003, essentiellement pour poursuivre l'initiative Convention Plus. La dernière réunion de ce Forum a eu lieu à la fin de 2005, date à laquelle le HCR a intégré l'initiative Convention Plus dans ses activités régulières.

III. Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection

4. Le Haut Commissaire croit à la nécessité et à la valeur d'un mécanisme flexible pour poursuivre un dialogue sur un large éventail de questions de protection, de thèmes et de défis mondiaux émergents, de situations de protection spécifiques et de réponses éventuelles.

5. Le Dialogue sur les défis de protection se propose d'incarner ce mécanisme, sans devenir toutefois un organe permanent. Il sera convoqué à l'initiative du Haut Commissaire pour permettre la discussion de questions spécifiques nouvelles ou délicates liées à la protection qui, à son avis, bénéficieraient d'un échange de vues ouvert avec les Etats. Le débat ne serait pas nécessairement structuré pour parvenir à des conclusions officielles ou concertées et ne préjugerait pas la suite à donner.

6. Le Dialogue sur les défis de protection serait conduit dans un esprit comparable aux consultations annuelles tripartites sur la réinstallation qui continuent de constituer un moyen important de renforcer la coopération entre le HCR, les gouvernements et les ONG dans le domaine de la réinstallation. Ces consultations ont permis un dialogue ouvert, franc et transparent afin de stimuler l'élaboration de moyens novateurs de résoudre les problèmes et

¹ *Agenda pour la protection*, HCR, But 1, Objectif 5, page 34.

de combiner les ressources et les activités pour améliorer les possibilités de réinstallation des réfugiés. »

7. On escompte que le Haut Commissaire organisera le Dialogue sur les défis de protection une fois par an. La première réunion devrait avoir lieu le 12 décembre 2007 au Palais des Nations à Genève.

IV. Lien avec le Comité exécutif

8. Le Comité exécutif est et restera la principale instance de discussion des questions de protection avec les membres et les observateurs du Comité exécutif. Conformément à la tradition, cette orientation prend la forme de conclusions sur la protection internationale.

9. Le Dialogue sur les défis de protection n'entrerait pas en concurrence avec le Comité exécutif ni ne s'y substituerait. Son objectif ne serait pas de prendre à son compte le dialogue sur les questions relatives à la gouvernance du HCR ou à la performance du Haut Commissariat concernant son mandat de protection. La participation ne serait pas limitée aux membres du Comité exécutif et aux observateurs admis au Comité permanent. Tous ceux qui estimeraient être parties prenantes à la discussion sur les problèmes examinés pourraient le faire.

10. Selon les voies qu'empruntera le Dialogue sur les défis de protection, le Haut Commissaire pourrait décider qu'un thème ou une question en discussion sera reprise par le Comité exécutif, par exemple aux fins de conclusion. Dans ce sens, le Dialogue contribuerait à identifier les questions à inscrire sur l'ordre du jour du Comité exécutif en matière de protection et jetterait les bases d'une discussion plus technique.

V. Thèmes devant être examinés par le Dialogue sur les défis de protection

11. Le Haut Commissaire a déjà indiqué au Comité exécutif qu'il aimerait que la première réunion du Dialogue sur les défis de protection examine le lien entre la protection des réfugiés et la migration internationale (lien entre l'asile et la migration).

12. Bien que le HCR ait déjà progressé dans la réponse à l'appel lancé dans l'*Agenda pour la protection*² visant à « renforcer la protection des réfugiés dans le cadre de mouvements de migration plus larges », les États ont exprimé clairement leur souhait d'approfondir les discussions sur un certain nombre de questions connexes. La première réunion du dialogue sur les défis de protection pourrait suggérer les moyens d'avancer sur les questions où les préoccupations ou les intérêts sont divers, particulièrement les questions soulevant des domaines d'initiative clés dans le Plan d'action en 10 points du HCR sur la protection des réfugiés et les migrations mixtes. Cette liste inclut la nature et la définition adéquate des mouvements mixtes ; la garantie d'une protection à ceux qui en ont besoin et peuvent légitimement s'en prévaloir ; l'examen de la question des mouvements secondaires irréguliers de demandeurs d'asile et de réfugiés ; le sauvetage en mer ; le trafic et la traite ; les solutions ; la solidarité internationale et le partage de la charge.

² *Agenda pour la protection*, But 2

13. A l'avenir, le Haut Commissaire pourrait proposer aux fins de discussion au titre du Dialogue sur les défis de protection les questions suivantes :

- Facteurs pouvant amorcer des stratégies d'entrée et de sortie dans les opérations basées sur la protection ;
- Protection des demandeurs d'asile dans les situations de déplacement massif ;
- Lien entre les facteurs environnementaux et les mouvements de population à grande échelle à l'avenir.

VI. Participants

14. Les invitations à participer au Dialogue sur les défis de protection seront envoyées aux Etats membres et observateurs du Comité exécutif, le Haut Commissaire se réjouissant par avance de la participation d'autres personnels venant des capitales. Selon la nature de la question examinée, les institutions sœurs compétentes du système des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, des ONG et d'autres partenaires importants seront également invités à prendre part au dialogue. On escompte également que des experts, y compris venant des Etats, des institutions académiques ou des ONG, seront invités aux délibérations.

VII. Questions d'organisation

15. Le Dialogue sur les défis de protection tiendra ses réunions à Genève et des services d'interprétation seront fournis en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Dans un souci d'économie, les documents ne seront produits qu'en anglais et en français.

16. Le Dialogue sur les défis de protection sera présidé par le Haut Commissaire. Afin de maintenir le caractère franc, ouvert et informel des débats, les déclarations ne seront pas attribuées. Le Haut Commissaire ne s'efforcera pas de parvenir à des conclusions négociées. Il préférera faire une synthèse des débats sous forme d'un résumé du Président et, le cas échéant, pourra présenter des recommandations à l'issue du débat.

VIII. Liens avec les initiatives connexes du HCR

17. Le Dialogue sur les défis de protection complétera dans ses grandes lignes une initiative interne de dialogue appelée « Groupe de référence du terrain sur les politiques de protection ». Ce Groupe de référence a été établi à la fin de 2006 en vue de renforcer et d'officialiser le rôle du terrain dans l'élaboration des politiques et des instruments de protection du HCR. Le Groupe de référence comprend 20 représentants du HCR sur le terrain et d'autres cadres supérieurs choisis sur la base de leurs connaissances et de leur expérience dans l'élaboration de stratégies de protection et de solutions durables et leur intérêt manifeste pour les questions de protection. Dans un premier temps, le Groupe de référence examine un ensemble de questions transversales de protection déjà identifiées par le Comité supérieur de gestion comme des questions prioritaires pour le Haut Commissariat.

18. Certaines des questions étudiées par le Groupe de référence pourraient également être examinées par le « Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection ». Tel est le cas par exemple de l'asile dans le contexte des mouvements mixtes qui figurera à l'ordre du jour de la première réunion du Groupe de référence qui doit avoir lieu en septembre 2007. Les délibérations du Groupe de référence sur cette question aideront le Haut Commissaire à se préparer à la première réunion du Dialogue sur les défis de protection.

HCR

30 juillet 2007